L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Numéro : 22 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 22 JANVIER 1890.

## PETITES ANNONCES.

CHAMBRES et Pension. — On peut avoir d'excellentes chambres, avec ou sans pension, dans une famille particulière. No 9 rue St Pierre, bâtisses Pentalus, vis-à-vis la Place Jackson. On parle, dans la maison, le français, anglais et l'allemand. 4 jan—

ON DEMANDE.

UNE fille blanche pour faire l'ouvrage de salle à manger. S'adresser 183 Ste Anne, de midi à 3 heures. 22 janv—1f.

CENT contremètres habiles pour faire du linge de dessous pour dames. Cette ouvrage demandant seulement du travail toute l'année.

ROUFF & LEHMANN,
171 South Rampart,
Près du marché Peydras.
17janv—

ON demande vous les propriétaires et les locataires de propriétés soient que la compagnie du Pélican préposée au curage des fosses d'aisances (Scavenging Co.) fait mieux le travail, à meilleur marché qu'aucune autre compagnie ici. Bureau 52 rue Carondelet.
15 janv—1m

A VENDRE.

UNE épicerie encaisgnure Marais et St-Antoine. Conditions faciles. 19 janv—7f

MAISON en briques bois marché deux rues Royale et Hôpital. S'adresser 98 Passage de la Bourse. 18janv—15f.

JOLI Cottage élevé, 231 Bourgogne, près Esplanade, contenant 7 chambres, vestibule, cuisine, bain, office, cabinet, vaste allée gaz, etc.; remise-chaussée pavé, jardin à fruits et à fleurs. Rare occasion pour une famille ayant un revenu modéré d'obtenir une résidence agréable dans un voisinage tranquille et bien habité. Les prix et termes seront faciles à on le donne. 9-22 Bisher, 51 rue du Camp.
12 janv—1mo

## ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Succ. P. Marvey vs P. F. Mondelli.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—No. 16,792.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable J. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente, VENDREDI 24 Janvier 1890, à midi, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, de la propriété ci-après décrite à saisie :

Un lot de meubles de maison d'après l'inventaire enregistré et en mon bureau et dans l'affaire ci-dessus mentionnée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Le cahier de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
14 janv—14 19 24

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 1er jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessus, dans les termes et chiffres suivants, à savoir :

Interdiction de Emma Sauter. No 27,525. Division A.

Cette affaire a été lieu aujourd'hui, présent, Charles G. Ogden, Esq., pour le demandeur et B. C. Elliott, Esq., avocat nommé par le cour pour représenter le défendeur. Après avoir entendu les plaidoyers, les preuves et les décisions, considérant le rapport des experts enregistré dans cette affaire et l'opinion de la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons ci-mentionnées dedans.

Il est ordonné, jugé et décrété que Emma Sauter, la défenderesse est et est déclaré incapable d'administrer ses affaires, et interdite.

Jugement rendu le 1er octobre 1889.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour à la Nouvelle-Orléans, ce 1er jour d'octobre en l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent-quatre-vingt-dix.

EUGENE J. VERGNE,
Député-Greffier.
18 déc—3f en 30 jrs

## AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Victoire Tic, veuve de Dorestan Brutélé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 28,962—Division C.—Attendu que Mme veuve Ernest Brutélé a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Victoire Tic, veuve de Dorestan Brutélé, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à hérédité, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
23janv—22 26 31

Succession de Mme Margaret McAuley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 27,785 — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ann McAuley, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
12 janv—1mo

## ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Succ. P. Marvey vs P. F. Mondelli.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—No. 16,792.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable J. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente, VENDREDI 24 Janvier 1890, à midi, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, de la propriété ci-après décrite à saisie :

Un lot de meubles de maison d'après l'inventaire enregistré en mon bureau et dans l'affaire ci-dessus mentionnée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Le cahier de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
14 janv—14 19 24

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 1er jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessus, dans les termes et chiffres suivants, à savoir :

Interdiction de Emma Sauter. No 27,525. Division A.

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui, présent, Charles G. Ogden, Esq., pour le demandeur et B. C. Elliott, Esq., avocat nommé par le cour pour représenter le défendeur. Après avoir entendu les plaidoyers, les preuves et les décisions, considérant le rapport des experts enregistré dans cette affaire et l'opinion de la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons ci-mentionnées dedans.

Il est ordonné, jugé et décrété que Emma Sauter, la défenderesse est et est déclaré incapable d'administrer ses affaires, et interdite.

Jugement rendu le 1er octobre 1889.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour à la Nouvelle-Orléans, ce 1er jour d'octobre en l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent-quatre-vingt-dix.

EUGENE J. VERGNE,
Député-Greffier.
18 déc—3f en 30 jrs

## AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Victoire Tic, veuve de Dorestan Brutélé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 28,962—Division C.—Attendu que Mme veuve Ernest Brutélé a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Victoire Tic, veuve de Dorestan Brutélé, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à hérédité, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
23janv—22 26 31

Succession de Mme Margaret McAuley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 27,785 — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ann McAuley, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
12 janv—1mo

Succession de Suzanne Altenhofer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,932—Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Dominick Altenhofer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
19janv—19, 24, 28.

Succession de Mathias Trunt et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,548.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Daniel Sullam, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 janv—19 24 28

Succession de Delia Cox.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28 301—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Patrick Keenan, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
19 janv—19 24 28

Succession de Isabelle Chery Rigaud, veuve de Don Edmond de Phelps.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 29,031.—Division D.—Attendu que John R. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Isabelle Chery Rigaud, veuve de Don Edmond de Phelps, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à hérédité, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
19janv—19 24 28

Succession de A. E. Bigmon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 27,871—Division D.—Attendu que Mme veuve A. E. Bigmon a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. E. Bigmon; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à hérédité, dans les dix jours, les raisons d'avoir à déduire, dans les dits jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
14janv—14, 18, 23.

Succession de Pauline Mensch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,277—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve P. Rosach, tutrice naturelle et comme telle administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
19janv—19, 24, 28.

Succession de Mathias Trunt et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,548.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Daniel Sullam, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
19janv—19 24 28

Succession de Mme Wilhelmine Hoch, veuve de M. H. Fuqueman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28 027—Division D.—Attendu que Mlle Sophie Fuqueman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Mme Wilhelmine Fuqueman, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à hérédité, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
19janv—19 24 28

## DENTISTES.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,
Transférera ses bureaux du No 110 rue Canal au
No 167 de la même rue,
RUE DAUPHINE,
A partir du 1er octobre 1889.
Venez examiner nos modèles, venez informer de nos prix et vous faire enlever un Modèle pour toute une expérience.
26 août

C. E. KELLS & M. VIET.
JUREURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'Office Bernard l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le renvoyer de leur art.
Pose de dents artificiels.

## ASSURANCES.

Vingt-troisième Etat Annuel
DE LA
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à ce qu'exige la charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889 :

| | |
|---|---|
| Primes sur incendies | $197,741 69 |
| Primes maritimes | 2,989 10 |
| Primes des rivières | 1,577 07 |
| | $202,207 66 |
| A ajouter : Primes non expirées de 1888 | 44,609 49 |
| | $246,817 15 |
| A ajouter : intérêt, profits et pertes | $96,223 05 |
| Moins salaires et dépenses générales | 14,190 43 |
| | 12,032 62 |
| Fonds de surplus de 1888 | 24,476 05 |
| Total | $283,317 02 |
| Pertes payées : sur risques de feu | $93,148 63 |
| sur risques maritimes | 2,046 45 |
| sur risques de rivières | 1,619 99 |
| | $96,817 07 |
| Réassurances | 28,145 53 |
| Primes remises et commissions | 49,561 79 |
| Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions | 6,289 97 |
| | 180,812 32 |
| Profits bruts | $97,564 70 |
| Réservé pour primes non expirées | $41,189 13 |
| Réservé pour pertes non payées sur incendie | 11,706 52 |
| Réservé pour dividende 3 pour cent, février 1890 | 10,000 00 |
| Réservé pour fonds de surplus, 1889 | 24,476 05 |
| | $287,364 70 |

Ont exposé qui une copie vraie et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WIENER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 10me jour de janvier 1890.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende semestriel de QUATRE POUR CENT, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER. P. W. DIELMANN.
J. J. WECKERLING. JOHN THORN.
J. HASSINGER. J. B. MEYERS.
LOUIS GRUEWALD. A. G. RICKS.
FRANK VATTIER. GEO. LINDELICH.
HERM. CURTIUS. FRANK J. LEVIS.
J. E. MERIJLAL. JOHN G. MOLL.
J. J. LANGLES.
12jan—1m

Vingtième Etat Annuel
— DE —
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889 :

| | |
|---|---|
| Primes reçues : | |
| Sur risques de feu | $251,085 98 |
| Sur risques de marine | 2,702 10 |
| Sur risques de rivière | 2,974 97 |
| | $257,743 05 |
| A ajouter, primes non acquises de 1888 | 60,716 00 |
| Primes totales | $318,459 05 |
| A ajouter, intérêts et profits et pertes | 15,041 32 |
| Revenus | $333,500 37 |
| A déduire, pertes payées : | |
| Sur risques de feu | $99,072 26 |
| Sur risques de marine | |
| Sur risques de rivière | 1,010 03 |
| | 602 28 |
| Total des pertes payées | $80 685 27 |
| Retour de primes et commissions | 25,822 66 |
| Commissions | 29,121 12 |
| Réassurances | 2,328 18 |
| Taxes d'Etat, licences, dépenses de bureau et d'agences, salaires, loyers, patentes, etc. | 8,947 15 |
| | 30,719 47 |
| Déboursés | $175,723 79 |
| Profits nets | $120,806 58 |
| A déduire : | |
| Fonds capital | $30,554 00 |
| Pertes ajustées et non ajustées | 30,000 00 |
| Bénéfice net | $30,352 58 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Argent en caisse | $ 66,188 13 |
| Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi | 15,000 00 |
| Argent entre les mains d'agents d'autre Etats | 10,011 16 |
| $10,000 Bons des Etats-Unis à 4 0[0 à 127 | 12,700 00 |
| $131,000 Bons Municipalité de la Nouvelle-Orléans à 110 | 133,100 00 |
| $94,500 Bons à Primes de la Nouvelle-Orléans à 149 | 95,549 80 |
| $95,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, à 0 0[0 à 95 1[2 | 23,875 00 |
| Primes en voie de recouvrement | 13,198 55 |
| Prêts sur hypothèques | 34,354 36 |
| Biens à recevoir et billets à recevoir pour primes | 3,092,09 |
| Actions | 4,465 38 |
| Meubles et installations de bureau | 2,500 00 |
| | $405,918 34 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital-actions | $200,000 00 |
| Primes non expirées | 41,189 13 |
| Réservé pour pertes non payées sur incendie | 11,706 52 |
| Réservé pour dividende 3 pour cent, février 1890 | 10,000 00 |
| Réservé pour fonds de surplus, 1889 | 24,476 05 |
| | $287,364 70 |

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
PIERRE LANAUX, Président.

Assurments et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.

GEORGE G. ANDRY, Notaire.

Vingtième Etat Annuel
— DE —
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889 :

| | |
|---|---|
| Primes reçues : | |
| Sur risques de feu | $293,148 63 |
| Sur risques maritimes | 2,046 45 |
| Sur risques de rivières | 1,619 99 |
| | $296,817 07 |
| Réassurances | 28,145 53 |
| Primes remises et commissions | 49,561 79 |
| Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions | 6,289 97 |
| | 180,822 32 |
| Profits bruts | $97,564 70 |
| Réservé pour primes non expirées | $41,189 13 |
| Réservé pour pertes non payées sur incendie | 11,706 52 |
| Réservé pour dividende 3 pour cent, février 1890 | 10,000 00 |
| Réservé pour fonds de surplus, 1889 | 24,476 05 |
| | $287,364 70 |

Ont exposé qui une copie vraie et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WIENER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 10me jour de janvier 1890.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende semestriel de QUATRE POUR CENT, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER. P. W. DIELMANN.
J. J. WECKERLING. JOHN THORN.
J. HASSINGER. J. B. MEYERS.
LOUIS GRUEWALD. A. G. RICKS.
FRANK VATTIER. GEO. LINDELICH.
HERM. CURTIUS. FRANK J. LEVIS.
J. E. MERIJLAL. JOHN G. MOLL.
J. J. LANGLES.
12jan—1m

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.
A L.S.L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'immigration.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme; et renouvelée par la prochaine Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Les grands tirages extraordinaires qui ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à nombres simples qui lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.
Grand Tirage Mensuel,
A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 11 FEVRIER 1890.
GROS LOT:
$300,000
100,000 Billets à Vingt Dollars: Demi-Billet $10;
Quart de Billet $5 00;
Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.
LISTE DES LOTS:
1 Lot de ... $300,000, soit $300,000
1 Lot de ... 100,000, ... 100,000
1 Lot de ... 50,000, ... 50,000
1 Lot de ... 25,000, ... 25,000
2 Lots de ... 10,000, ... 20,000
5 Lots de ... 5,000, ... 25,000
20 Lots de ... 1,000, ... 25,000
100 Lots de ... 500 ... 50,000
200 Lots de ... 300 ... 60,000
500 Lots de ... 200, ... 100,000
PRIX D'APPROXIMATION:
100 Lots de ... $500, soit ... $50,000
100 Lots de ... $300, ... ... 30,000
100 Lots de ... $200, ... ... 20,000
PRIX TERMINAUX.
999 Lots de $100, soit ... $99,900
999 Lots de $100, ... ... 99,900
2,134 Lots se montant à ... $1,024,800
On demande des agents partout.
Pour les prix à payer par les Clubs, ou par tout rassemblement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature Nette. On n'aura rien en vue plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.
IMPORTANT.
Remise par Postal Notes, Express Money Order, ou échange de New York, dans des lettres enfermées. Monnaie courante par l'Express.
Prodromer à
M. A. BAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées comme suit :
New Orleans National Bank,
Nouvelle-Orléans, La.

## ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens's Bank of Louisiana vs Mme Theresia Dietrich Grosteuch et ats.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,929.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI 21 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et sous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou en dépendant en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Chippewa, Annonciation et Josephine, désigné comme lot No One de l'îlet No Six, sur le plan original de Pauline Delachaise, déposé à l'étude de Carlisle Fouilloux, ancien notaire dans cette ville, lequel dit lot de terre mesure, à la mesure Anglaise, quarante pieds de face à la rue Jackson, sur cent vingt pieds de profondeur. Ensemble avec quatre-vingt actions du fonds capital de la Banque des Citoyens qui y sont attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer la reclamation du plaignant la somme de quatre cent quatre-vingt piastres montant du 1861, avec dix pour cent d'intérêt du 1er mars 1861 et une somme de neuf cent soixante piastres avec huit pour cent d'intérêt par an sur une somme de sept cent soixante piastres du 1er décembre 1861, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1862, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1863, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1864, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1865, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1866, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1867, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1868, et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera en outre le résidu du dit stock hypothécaire de la dette non encore due, mais pouvant être réclamé suivant le bilan et les lois de la banque, à savoir : La somme de six mille deux cent quarante piastres, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens conformément à sa charte et son lois et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
20 janv—20 27—3 10 17 21 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

George D. Geddes vs son créancier.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 28,029—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un bon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, un fort lot de meubles de ménage, installations, ustensiles divers, conformément à l'inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
17 jan—17 21 24 27

## AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans — No 28,866 — Division A. — A. Dugenheim vs créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'en réunion des créanciers du Failli Aaron Dugenheim soit convoqué et tenu parlevant Felix J. Dreyfous, notaire, au bureau, No 22 rue du Camp, en cette ville, le MERCREDI, 22me jour de janvier 1890, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de délibérer sur les applications du dit pétitionnaire pour un répit et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Charles Parlange, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1889.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme :
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
19 déc—3f en 22 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,390 — Charles Dufferges vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles Dufferges, insolvable, soit convoquée et tenue devant les parties ou leur ou bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue parlevant Felix J. Dreyfous, notaire public en cette ville, en son bureau No 22 rue Carondelet, SAMEDI, le 1er jour de février 1890, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent être soumises à leur ordre et pendant ce temps toutes procédures judiciaires contre la personne de même que la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Chas. G. Ogden, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1889.

FRED. D. KING,
(Signé) Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A.

Pour copie conforme :
JAS. RANKIN, Député-Greffier.
31 déc—3 f en 1er fév

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Ordre de Cour.—Sur ex-parte, et sur la lecture de la pétition et des tableaux, il est ordonné que la cession de propriété de la maison commerciale de May & Vaught et de D. A. S. Vaught, Albert H. May et ceux de J. Manuel, individuellement et comme membres de la dite maison, soient scellés et acceptés par la cour au profit de leurs créanciers; qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée en vertu de la pétition Omer Villeré, Esq., admis, le 5 février 1890, à 11 heures A. M., pour prendre en considération les affaires des dits insolvables, nommer un syndic, obtenir et décider sur la meilleure méthode à être disposée de la propriété et de l'actif, droits et crédit des dits insolvables, et considérer et décider s'il convient de revêtir le syndic de l'adjudication de faire tout compromis et de régler toutes actions créditrices appartenant à ladite insolvable, dans le but d'arriver à une prompte et équitable liquidation des affaires des dits insolvables; que M. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que, pendant ce temps, toutes procédures judiciaires contre leurs personnes ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Charles Parlange, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1889.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme :
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
19 déc—3f en 22 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Ordre de Cour.—Sur la requête de Leon Leon Levy vs ses créanciers.—No 28,932.—Ordre de Cour.—Qu'une assemblée des biens du pétitionnaire soit tenue, et que le présent accepte par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue parlevant Felix J. Dreyfous, notaire, en son bureau No 22 rue du Camp, en cette ville, le LUNDI, 27 janvier 1890, à 10 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un bon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, un fort lot de meubles de ménage, installations, ustensiles divers, conformément à l'inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
17 jan—17 21 24 27

RAFFIEMENT POUR LE BENEFICE DE MM. les Jurés des Grands Jurés, ÉTAT DE LA LOUISIANE, COUR NATIONALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le Président du Grand Jury et contresignés par le Greffier, sont remarqués par les initiales les plus élevées. Détachés dans des enveloppes et les plus plates.

Rafflement pour le prix dollars est le Prix de la plus petite division d'un billet dans la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dans la Loterie de l'Etat de la Louisiane, et dans la Loterie de l'Etat de la Louisiane